

CIRCUITS
NOUVELLES
FRONTIÈRES

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – ÎLE DE LA RÉUNION*

Tous les voyageurs à compter de 12 ans doivent obligatoirement présenter à leur embarquement l'un des documents suivants :

- soit **Un certificat justifiant d'une vaccination complète contre la Covid-19** depuis au moins 14 jours. Il doit notamment faire mention, de la date de vaccination effectuée, du vaccin administré et du pays de vaccination. Les certificats de vaccination, délivrés par les autorités compétentes, sont valables à partir de 14 jours après la dernière dose jusqu'à un maximum de 270 jours (9 mois). Au-delà, une dose de rappel est nécessaire et doit être mentionnée sur le certificat de vaccination.
 - soit **Un certificat de test antigénique négatif de moins de 48h ou de test PCR négatif de moins de 72 heures** précédant l'embarquement.
 - soit **Un certificat de rétablissement de la Covid-19**, valable à partir du 11^{ème} jour après le 1^{er} test de diagnostic positif pour une période totale de 180 jours. Ce document doit notamment mentionner la date du premier test positif le type de test réalisé ainsi que le pays où ce certificat a été délivré.
- Veillez à ce que vos certificats de vaccination ou de test disposent d'un QR Code.
Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier de vos certificats et formulaire.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet :

- Fournir un certificat de vaccination

Pour les voyageurs de 12 ans ou plus, non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet fournir :

- Soit les résultat d'un **test PCR négatif de moins de 72h ou antigénique négatif de moins de 48h** avant votre départ.
- Soit un certificat de rétablissement (résultat positif à un test PCR ou antigénique réalisé plus de onze jours avant le départ).

Ce certificat n'est valable que pour une durée de six mois à compter de la date de réalisation de l'examen ou du test).

Tous les voyageurs doivent également présenter à l'enregistrement du vol à l'aéroport une copie numérique d'un formulaire de localisation numérique des passagers (dPLF) rempli avant le voyage sur le site <https://app.euplf.eu/#/>.

PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires.

¹ Toutes les informations concernant le schéma vaccinal complet sont disponible sur ce site :

https://www.levoyaging.fr/article/coronavirus/#Definition_du_schema_vaccinal_complet

Date de la dernière mise à jour : 19/05/2022. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.

